

AMÉNAGEMENT

Réunion publique pour l'éolien

MARSON Pour le projet Autour des carrières,

REPÈRES

• **La société Web Énergie du Vent** est la filiale d'une société autrichienne. En France, elle compte quatre parcs éoliens en service.

• **Le projet Autour des carrières** date de 2016. C'est le plus grand que porte Web énergie du vent jusqu'à présent en France avec 17 éoliennes (les autres parcs en contiennent de 3 à 15).

• **Prochaine étape** : après la réunion publique, Web énergie du vent pourra déposer, au cours de l'été, le dossier de demande d'autorisation. Le dossier passera à l'instruction, qui dure dix mois. Pour commencer les travaux, il faudra attendre la publication d'un arrêté.

Trois communes sont concernées par le grand parc de 17 éoliennes baptisé « Autour des Carrières » : Marson, Vésigneul-sur-Marne et Saint-Germain-la-Ville. La réunion publique aura lieu lundi 17 juin de 18 h 30 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Marson. Toute la population des alentours est invitée à s'y rendre. « Les habitants des sept communes autour de Marson ont été informés par des affiches », renseigne Marien Noël, le chef de projet chez Web énergie du vent, le constructeur du parc, qui sera présent. Une centaine de personnes est attendue. Web énergie du vent qui porte le projet, voit les choses en grand. Le parc est hors-norme pour trois raisons.

LE PLUS GRAND PARC DE WEB ÉNERGIE DU VENT EN FRANCE

Marien Noël, le chef de projet, l'affirme. « Avec 17 éoliennes, ce parc est le plus grand de tous ceux que l'on a développés en France jusqu'à pré-

sent. Dans un autre parc, nous en avons installé 18 mais c'étaient de petites machines. Là elles sont grandes : 10 mesurent 80 mètres de haut et 7 mesurent 150 mètres. La puissance est de 3,6 mégawatts unitaires. C'est en effet le parc le plus puissant du groupe. »

2 UN ENGAGEMENT À LAISSER LE SITE EN L'ÉTAT

Le démantèlement complet du site est prévu. Il est question d'araser le bloc de béton qui soutient chaque éolienne à la fin de l'exploitation du site. « La réglementation ne l'impose pas, argumente Marien Noël. C'est la deuxième fois qu'on le propose dans un dossier. C'était une suggestion d'un des agriculteurs. On essaie d'avoir une certaine éthique et de bien informer la population. »

3 UNE GRANDE ATTENTION PORTÉE À L'ENVIRONNEMENT

Ce n'est pas de l'environnement naturel qu'il est question mais de l'aspect visuel en général et en particulier de la basilique Notre-Dame de l'Épine, classée depuis 1998 au patrimoine mondial de l'Unesco.

« On essaie d'avoir une certaine éthique, de bien informer la population »

Marien Noël

« Il y a un périmètre de vigilance de 10 km autour de Notre-Dame de l'Épine : des études ont été faites en 2017 pour qu'il y ait très peu de points de covisibilité avec la basilique : il y a peu d'endroits où l'on peut apercevoir à la fois la basilique et les éoliennes », renseigne le chef de projet. ■

SOPHIE UGHETTO



Après la réunion publique, Web énergie du vent pourra déposer la demande d'autorisation. Photomontage Web énergie du Vent pour simuler le futur paysage.

3 QUESTIONS À...



NOËL VOISIN
MAIRE DE
MARSON

« Nous ne râtons pas, nous n'applaudissons pas »

Comment ce projet est-il reçu ?

On va le savoir le 17 juin. Ce sera la prise de pouls du ressenti de la population environnante... Quelques propriétaires avaient donné leur aval : des représentants du monde agricole, d'associations foncières (qui gèrent les chemins de champs donnant accès aux parcelles concernées). Toutes ces personnes-là ne s'y sont pas opposées lors des discussions.

D'autres n'ont pas donné leur accord. Mais il n'y a pas eu de démarche négative à l'encontre du projet.

Les terres de la commune sont-elles concernées ?

La commune a des terres trop proches du village, donc elles ne sont pas concernées. Nous sommes démarchés car nous avons zéro éolienne sur 3 000 hectares de terres... Depuis que je suis maire, j'ai été sollicité plus d'une dizaine de fois par des opérateurs pour la commune. Web énergie du vent est le seul à être allé au bout. La contrainte qui a fait abandonner les autres était la présence de la basilique de l'Épine, classée à l'Unesco. Il ne fallait pas que le projet présente de covisibilité. En conseil municipal, nous ne savions pas quoi faire quand nous

avons été démarchés. Nous avons consulté l'association des maires de la Marne. La juriste nous a dit qu'on pouvait s'y opposer mais qu'on n'aurait pas le dernier mot, qui revient au préfet. La décision que nous avons prise est de dire : on ne freine pas et on n'accentue pas le projet. On laisse faire. De toute façon, au bout du village, en haut de la côte, on a déjà un visuel éolien avec les éoliennes de Pogny, Coupéville, Dampierre, Francheville... Le conseil municipal n'a pas été surpris d'être démarché. Il n'a pas râlé. Il n'a pas applaudi non plus. On les laisse faire leur travail.

Cela vous semble-t-il démesuré en taille ?

Quand vous voyez, sur la route pour Sézanne, à hauteur de Germinon, le parc éolien, il doit y en avoir 40 ou 50. Nous, les 17, elles seront réparties sur trois communes...